



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 FEVRIER 2010

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 22 février janvier 2010 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Convention avec la Mission locale et Relais emploi de Schiltigheim

La Mission locale et Relais emploi de Schiltigheim demande à la commune de signer une nouvelle convention qui fixe la subvention de la commune en fonction du nombre de jeunes et d'adultes accueillis, ayant au moins un contact dans l'année N-1.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec la Mission Locale et Relais emploi.

### 2/ Rue Gounod : régularisation foncière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de régulariser la situation foncière de la rue Gounod et autorise M le Maire à signer les actes notariaux et tout document afférent à l'affaire.

### 3/ Salle de cérémonie : avenant au marché

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve et autorise M le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de la salle de cérémonie concernant le lot n°11 pour un montant de 472.58 € HT

Montant total du marché après avenant : 5 660.58 € HT

Titulaire du marché : Menuiserie BERTSCH 67150 Hindisheim

### 4/ Renumérotation de la rue du cimetière

Le Conseil municipal décide de procéder à une renumérotation de la rue du cimetière.

(vote 18 voix pour et 1 voix contre)

### 5/ Dématérialisation des actes transmis à la Préfecture

Dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des Nouvelles Technologies, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise en place d'une procédure de dématérialisation des Actes Administratifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché des «tiers de télétransmission» homologués par les services du Ministère de l'Intérieur, pour son compte, dans le but de sélectionner et retenir un prestataire agréé en vue de permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

### 6/Réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur.

**7/ Lotissement AMIRAL :**

**A/ Emplacement réservé B5 (Denzlach Weg) régularisation Participation Voirie Réseau (PVR)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation due par mètre carré desservi à 11,41 €

**B/Régularisation du montant de la Participation pour Voirie et Réseaux dans l'autorisation de lotir du 23 octobre 2007**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, constate que le montant de la participation PVR du lotisseur dans l'arrête du 23 octobre 2007 de 273 292 € est faux suite à une erreur matérielle et que le montant exacte s'établit à 269 184 €.

**8/ Droit de Prémption Urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de prémption urbain concernant 5 cessions immobilières.

**9/Elections régionales**

Les élections régionales se dérouleront les dimanche 14 et 21 mars 2010.

**10/Information sur les collectes des ordures ménagères dans les impasses**

Depuis le 19 février 2010, la collecte des déchets ménagers ne se fait plus en marche arrière dans les impasses et les voies ne permettant pas de retournement des camions.

**11/ Vente de lot bois**

Le Conseil municipal décide de fixer forfaitairement le prix de vente des lots bois à 10 € le lot (vote 16 voix pour et 3 abstentions)

Le Maire,

Gabriel MULLER